

Image not found or type unknown



Licenciement économique en congé parental

Par **MaryD**, le **13/11/2008** à **12:15**

Bonjour,rrrnJe suis en congé parental pour une durée d'1 an depuis le 1 octobre 2008. Il y a une restructuration au sein de mon entreprise, et mon poste va être supprimé. Mon employeur m'a proposé un poste en Espagne, mais j'ai refusé.rnrnOnt-ils le droit de me licencier en congé parental ou doivent-ils attendre mon retour ?rnrnQuels sont mes droits si jamais je suis licenciée ?rnrnMerci d'avance pour votre réponse.rnrnsincères salutationsrnrnMaryD